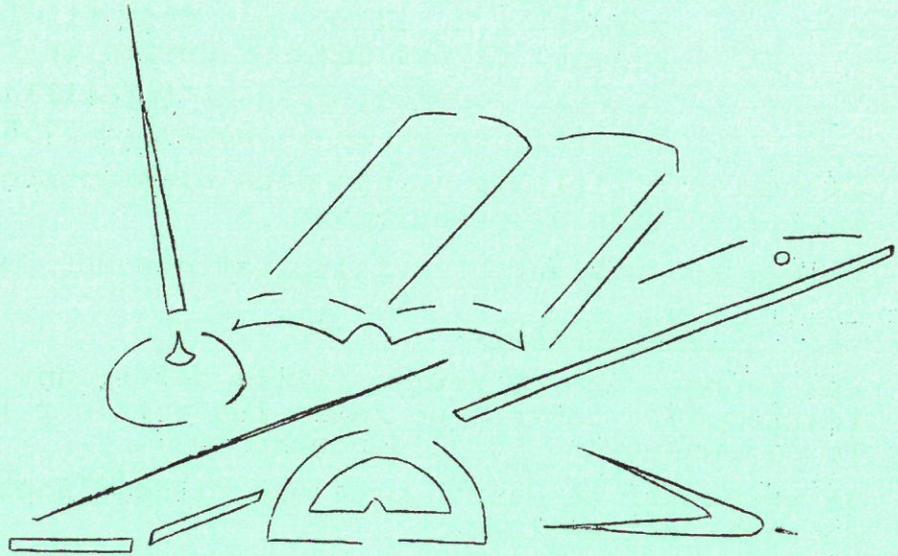


# ENTRÉE-NOUVEAU.

Octobre 77



## I.- EN DIRECT DU CONSEIL.

Réuni le 30 septembre, le Conseil:

- .. Autorise le Maire à acheter les médailles qui seront remises à MM. ERHARD et CUNY;
- .. Proteste contre la mesure de transformation en point d'arrêt non géré de la gare de THIAVILLE, à partir du I.I.1978;
- .. Accepte le devis de remise en état du monument aux Morts, présenté par M. ASSENZA;
- .. Demande au Génie Rural une étude complète et gratuite relative à l'assainissement de la commune;
- .. Précise certains points réglementaires dans la délibération concernant l'annexe du Foyer Rural;
- .. Charge le Maire de conduire les négociations utiles pour l'achat de terrain au groupe scolaire;
- .. Autorise le Maire à prendre contact avec l'Entreprise CHAUDRON pour les réparations et aménagements nécessaires au groupe scolaire;
- .. Fixe le salaire du personnel communal à 10 % au-dessus du SMIG (sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle);
- .. Accepte le devis de 970 F de la Société Industrielle concernant la pose d'un point lumineux à Fagnoux;
- .. Autorise le Maire à choisir 4 noms parmi les candidats à l'élection des représentants à la Caisse de retraite des Collectivités Locales;
- .. Décide de réaliser, sur proposition de l'ONF, le chemin de la "Basse des Grosceillers" (1 530 Mètres)

.../...

## II.- DISTINCTIONS.

Sur proposition du Maire, Monsieur le Préfet a décerné la médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers, au titre de la promotion du 14 Juillet, à:

- M. Roger ERHARD, Adjudant, Chef de Corps (médaille de vermeil). M. ERHARD est déjà titulaire de la médaille d'argent. Il est pompier depuis le 15 janvier 1946.
- M. CUNY Georges, Sergent (médaille d'argent). M. CUNY est pompier depuis le 15 novembre 1956.

La remise officielle de ces deux distinctions aura lieu à une date qui sera fixée ultérieurement.

Toutes nos chaleureuses félicitations aux deux récipiendaires.

## III.- LISTES ELECTORALES.

Les jeunes gens et jeunes filles atteignant leur 18 ans pour le 28 février 1978 doivent se faire inscrire sur la liste électorale de la commune avant le 31 décembre 1977.

Se présenter en Mairie avec une pièce d'identité: livret de famille ou carte d'identité.

Les nouveaux habitants qui se sont faits inscrire en Mairie ont reçu ou recevront dans les prochains jours un avis d'inscription.

## IV.- COURS DE SECOURISME.

La Croix Rouge organise des cours de secourisme à l'école de garçons, rue du Général Leclerc à RAON-L'ETAPE, à partir du 11 Octobre 1977 à 20 h 15. Ils auront lieu les mardis et vendredis de chaque semaine à 20 h 15.

Les personnes intéressées sont priées de se faire inscrire dès que possible en Mairie de RAON de préférence, à défaut en Mairie de THIAVILLE qui transmettra.

## V.- LUTTE CONTRE LE BRUIT.

Par circulaire du 28 Juillet 1977, M. Le Préfet indique que la lutte contre le bruit occupe une place importante dans le cadre de la lutte contre les nuisances. Il est rappelé en particulier:

- l'interdiction d'utiliser des appareils sonores (transistors, magnétophones, etc...) dans les lieux publics.
- l'interdiction d'utiliser du matériel trop bruyant.
- l'interdiction d'utiliser sur la voie publique des pétards, amorces, ETC...

Enfin, il est rappelé que le bruit produit par les véhicules à moteur (automobiles, motos, etc...) est réglementé.

De plus, de 22 h à 6 h, le tapage nocturne est interdit.

## VI.- EAU.

Les analyses effectuées par le laboratoire spécialisé, à la suite des prélèvements effectués le 1er août 1977, indiquent que " l'eau est de faible dureté et qu'elle est conforme aux normes chimiques et bactériologiques de potabilité."

## VII.- TOURNEE DU PERCEPTEUR.

Monsieur le Percepteur de Baccarat sera à la Mairie le lundi 17 octobre de 9 h à 10 h pour les opérations habituelles.

VIII. - TRANSPORT SCOLAIRE.

Le car de ramassage est en surcharge chronique. A la demande du Maire de THIAVILLE et après intervention des deux délégués de la commune, M. le Président du Syndicat de ramassage va faire examiner si une solution peut être trouvée.

Par ailleurs, le résultat du compte d'exploitation étant excédentaire, la participation des parents est supprimée.

IX. - REMBLAIS.

Il a été constaté que des remblais ont été déposés à la décharge communale. Cette façon de procéder est à proscrire.

Les personnes possédant du remblai sont instamment priées de demander au 1er Adjoint ou au garde-champêtre l'endroit où ils peuvent être déposés.

X. - COUPURE D'EAU.

Afin de purger les différentes canalisations, l'eau sera coupée le mardi 18 octobre de 14 h à 17 h.

Prenez vos dispositions en conséquence. Merci.

XI. - NOUVEAUX HABITANTS.

- Madame IZARD, institutrice, s'est installée dans le logement de fonction au Groupe Scolaire.
- Monsieur et Madame Claude LABOUREL et leur fils Cyrille ont emménagé 27, lotissement de Bellevue.
- Monsieur et Madame Roger HUMBERT se sont installés au n° 6 de la rue des Vosges.

A tous, nous souhaitons la bienvenue.

XII. - DIVAGATION DES CHIENS.

Une fois de plus, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite.

Par ailleurs, il apparaît que pour certains chiens (tenus en laisse ou non), les espaces verts, les trottoirs, etc... sont devenus le lieu de prédilection de leurs besoins.

La campagne est toute proche..., des endroits plus propices ne manquent pas...!

Compte tenu des nombreuses doléances enregistrées (doléances au demeurant très justifiées), j'invite instamment les propriétaires de chiens, soit à supporter chez eux les servitudes de leurs animaux, soit à les conduire hors de l'agglomération pour satisfaire leurs besoins.

CEREMONIES DU 11 NOVEMBRE 1977.

- La Municipalité et les Anciens Combattants invitent la population à assister, nombreuse, à la cérémonie du Souvenir:

• à 10 h 30:

service religieux à la mémoire de toutes les victimes de guerre, suivi d'un dépôt de gerbes au Monument aux Morts et à la stèle Pierre Pierron;

A l'issue de ces cérémonies, un vin d'honneur offert par la Municipalité sera servi dans la salle du Foyer Rural.

• à 12 h:

les Anciens Combattants tiendront leur Assemblée Générale qui sera suivie d'un repas amical et fraternel.